



RAPPORT DE GESTION 2007

**PARTICIPATION AU
CAPITAL-ACTIONS**

Ville de Sion
Ville de Sierre

60 %
40 %

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

MM.

Grégoire Dayer

Président

Conseiller municipal, Sion

Pascal Viaccoz

Vice-Président

Conseiller municipal, Sierre

Raphaël Morisod

Adm.-Délégué

Directeur général de l'Energie de
Sion-Région SA

Nicolas Antille

Directeur de Sierre-Energie SA

Gilles Martin

Conseiller municipal, Sion

Frédéric Delessert

Conseiller municipal, Sion

Patrick Bérod

Conseiller municipal, Sierre

**SECRETAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

George Jenelten

Membre de la Direction
de l'Energie de Sion-Région SA

**ORGANE DE
REVISION**

Fiduciaire Actis SA, Sion

GESTION

l'Energie de Sion-Région SA

EXPLOITATION

Service Eau et Energie de la Ville de Sion

Sierre-Energie SA

RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 11 JUIN 2008

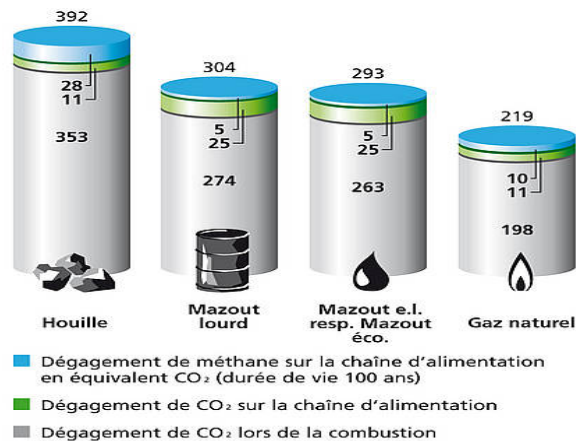
I. L'ANNEE GAZIERE

En 2007, le gaz naturel a continué à gagner de nouvelles parts de marché au détriment principalement des produits pétroliers. La consommation de gaz naturel a atteint 34,1 milliards de kWh en 2007. Par rapport aux 34,2 milliards de kWh de 2006, cela représente une diminution de 2,2 %. Ce léger recul s'explique principalement par les températures élevées enregistrées. Avec un écart de température de +1.5 degré, l'année 2007 fut en Suisse la quatrième année la plus chaude depuis le début des mesures il y a environ 150 ans. A la mi-décembre, l'excédent de température était plus élevé et correspondait encore à la deuxième place. Des températures plus froides survenues au cours de la seconde quinzaine de décembre plaça finalement l'année 2007 derrière les années 2003 et 2002. L'année la plus chaude jusqu'à présent reste celle de 1994 avec un écart de température de +1.9 degré.

Le gaz naturel, considéré comme le combustible fossile le plus propre, permet de réduire la charge polluante sur l'air et sur le climat. Lors de sa combustion, il émet un quart de CO₂ en moins que le mazout. En outre, il produit peu d'oxydes d'azote (NO_x) et quasiment pas de dioxyde de soufre (SO₂).

DEGAGEMENT DE DIOXYDE DE CARBONE (CO₂) ET DE METHANE (CH₄) PAR LES ENERGIES FOSSILES

en g/kWh de combustible



La taxe sur le CO₂ qui a pour but d'encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie a été introduite par le Conseil fédéral et le Parlement au 1^{er} janvier 2008. Elle s'élève à 0,216 ct/kWh pour le gaz naturel, et à un montant de 39 % supérieur pour le mazout dont la combustion émet davantage de CO₂. Comme la taxe sur le CO₂ n'est pas un impôt mais une taxe incitative, les recettes sont reversées au prorata à la population et aux entreprises. Ces dernières peuvent être exemptées de la taxe sur le CO₂. La Confédération redistribuera le produit total de la taxe à la population par un allègement sur les primes maladies obligatoires, et aux entreprises via les caisses de compensation AVS. Les utilisateurs économes de combustibles fossiles seront ainsi privilégiés.

Le gaz naturel est utilisé comme combustible, mais aussi de plus en plus comme carburant. Il apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs arrêtés par la Suisse en matière de lutte contre la pollution et, en particulier, contre les émissions de CO₂ provoquées par la consommation d'énergie. A la différence des chauffages à bois, il ne produit pas de particules fines et il émet nettement moins d'oxydes d'azote (qui sont des précurseurs de la formation d'ozone) que le mazout, l'essence et le diesel.

Le nombre des véhicules à gaz naturel immatriculés en Suisse a atteint presque 6'000 unités à la fin de 2007, ce qui représente près de 2'500 nouveaux véhicules à gaz naturel en l'espace d'une année. Ce chiffre se situe en-dessous des objectifs de l'industrie gazière. A l'avenir la détaxation annoncée devrait vraisemblablement améliorer ces résultats. Grâce à cette décision des Chambres fédérales, le gaz naturel carburant bénéficiera à l'avenir d'un abattement de 40 centimes par litre équivalent essence. L'allégement fiscal se justifie par l'avantage environnemental du gaz naturel et met la Suisse en phase avec la tendance observée en Europe.

Le gaz naturel est un carburant respectueux de l'environnement: il n'émet pas de suie ni de particules fines et moins de CO₂ que l'essence et le diesel. Une étude publiée début novembre par l'EMPA confirme une nouvelle fois les qualités environnementales du gaz naturel carburant. Le protocole portait sur une comparaison des valeurs d'émission de 32 véhicules à essence, à gaz naturel et diesel. Bilan: le gaz naturel et le biogaz restent les carburants les plus propres.



Sogaval SA participe également aux mesures mises en place par l'industrie gazière suisse pour diversifier l'offre de véhicules à gaz et soutenir la densification d'un réseau suisse de stations de remplissage de gaz (GNC) qui compte actuellement une centaine. C'est ainsi que Sogaval a participé aux journées Energie / Mobilité qui ont eu lieu les 28 et 29 septembre 2007 à Sion.

II. ADMINISTRATION

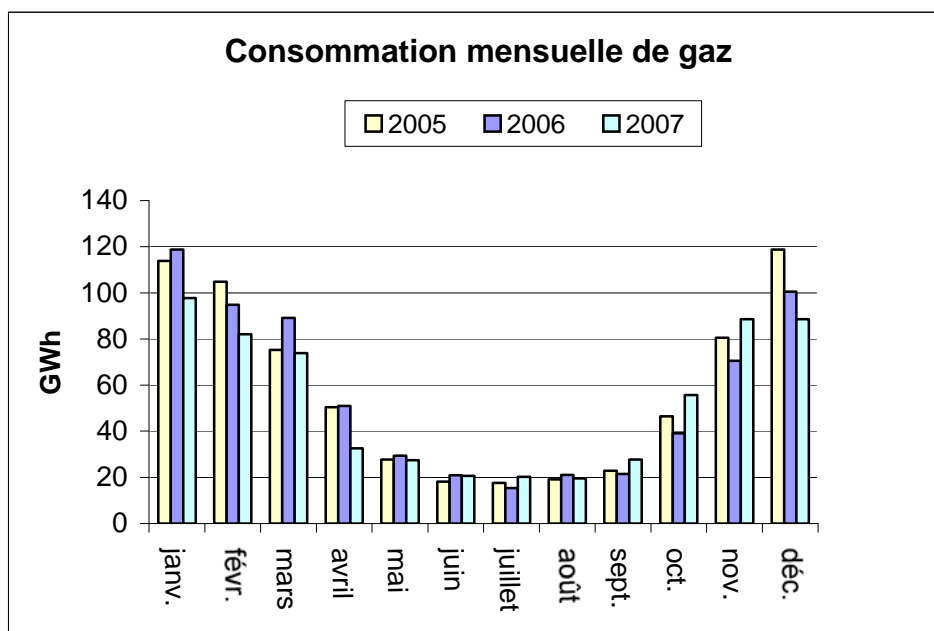
L'Assemblée générale a nommé la Fiduciaire Actis SA de Sion comme organe de révision pour une année.

III. CONSOMMATIONS

Durant cet exercice, Gaznat, actionnaire suisse romand de Swissgas, a fourni 9'446 mio de kWh de gaz naturel, dont 2'246 mio de kWh à ses actionnaires valaisans. Ces quantités correspondent à 27,6 %, respectivement 6,6 % de la consommation totale de gaz en Suisse.

En 2007, la consommation de gaz de Sogaval S.A. s'est élevée à 657 mio de kWh, soit une diminution de 2,2 % par rapport à 2006. Cette diminution est due à des températures très clémentes pendant les derniers mois de l'année.

Pendant l'année écoulée, la station de remplissage de gaz (GNC) de Sion a livré 226'816 kWh de gaz naturel carburant contre 155'640 kWh pour celle de Sierre.



IV. EXPLOITATION

En 2007, Sogaval SA a poursuivi l'extension du réseau surtout sur Haute-Nendaz et Nendaz-Station pour permettre le raccordement de 27 nouveaux immeubles.

Une conduite MP- 5 bar a été posée à travers le pont du chemin-de-fer à Aproz vers l'usine de la SEBA. Cette nouvelle liaison permet de relier le réseau d'Aproz avec Vétroz.

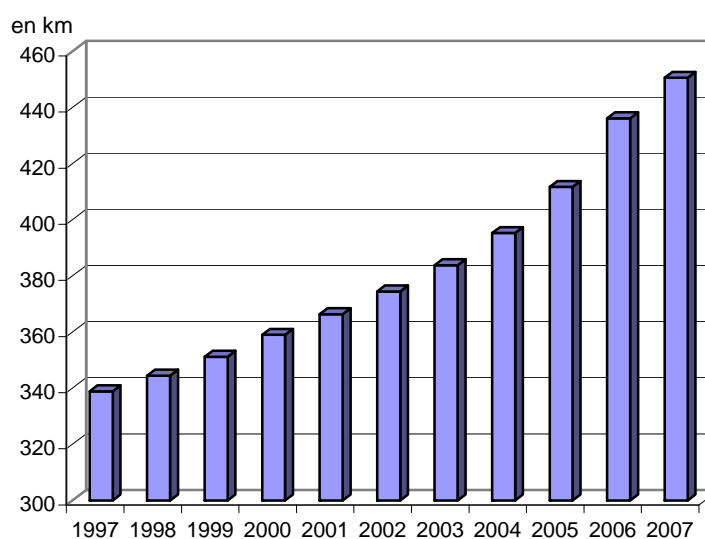


Durant le présent exercice, 14'827 m de conduites principales en polyéthylène (PE), ont été posées à :

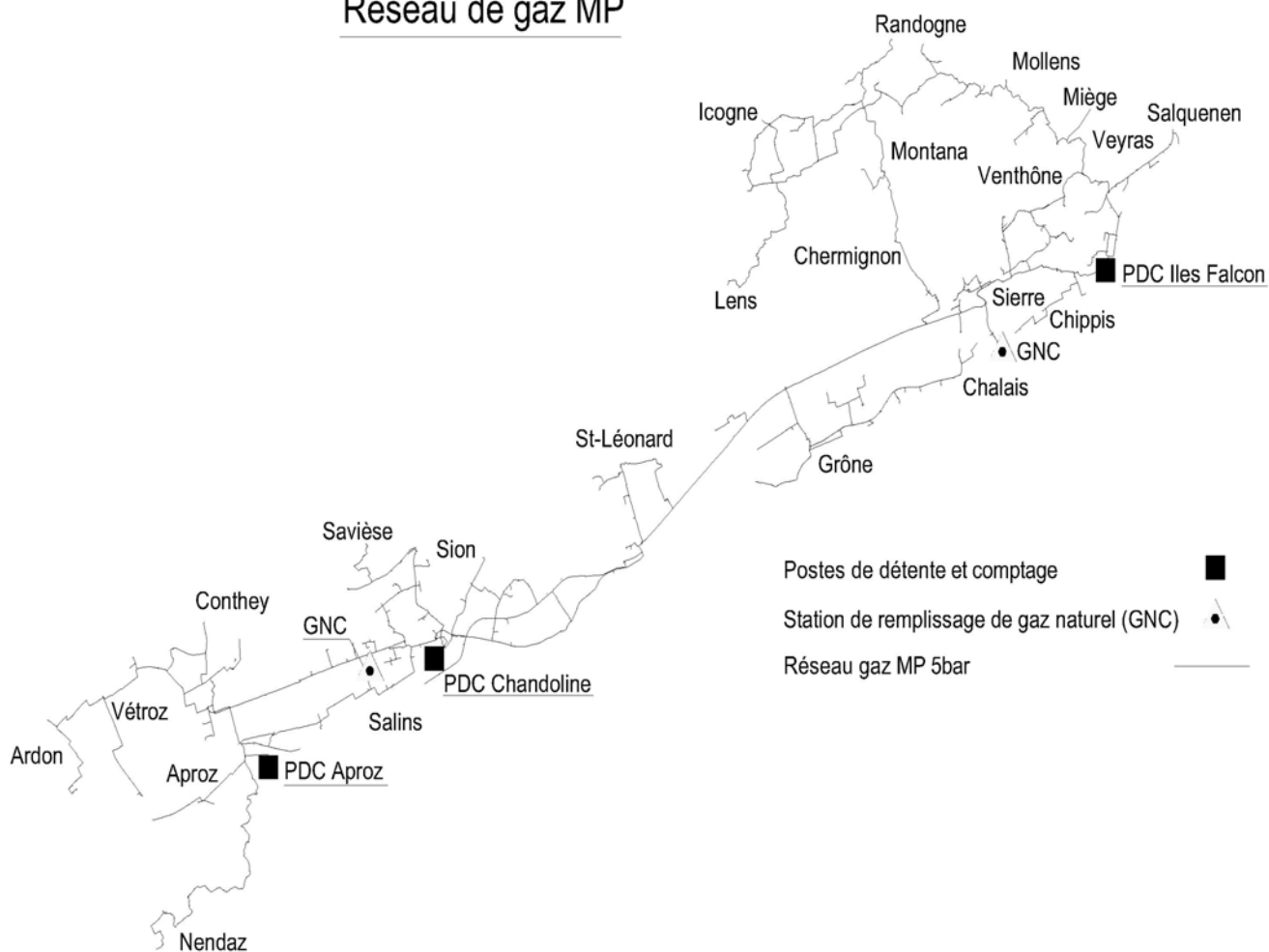
	m
- Sion	1'483
- St-Léonard	760
- Ardon	295
- Conthey	523
- Vétroz	1'788
- Aproz-Nendaz	5'124
- Savièse	427
- Montana	459
- Lens	1'349
- Randogne	224
- Chermignon	8
- Granges	323
- Chalais	1'411
- Icogne	253
- Grône	318
- Mollens	45
- Veyras	37
Total	14'827

A la fin 2007, le réseau des conduites de gaz implantées sur le territoire des communes desservies atteint 450.6 km.

Evolution de la longueur du réseau (en km)



Réseau de gaz MP



Le nombre de branchements et de mises en service effectués en 2007 a été de 127 (4'063 kW) sur le réseau de Sierre, de 177 (9'056 kW) sur le réseau de Sion et de 81 (5'067 kW) sur le réseau de Montana, soit au total 385 (contre 392 en 2006), d'une puissance totale de 18'186 kW (19'675 kW en 2006). Le réseau a fait l'objet d'entretien et de rénovation jugés nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement des clients.

La recherche systématique a été confiée à une entreprise spécialisée. Toutes les conduites MP et BP ont été contrôlées ainsi que tous les branchements dans les zones fortement habitées.

Les principaux bâtiments raccordés durant l'exercice sont :

Halle Fournier, Ardon	810 kW
Clinique Genevoise, Montana	500 kW
Prader Losinger, Vétroz	250kW
Immeuble Le Mérignoud, Crans	400 kW
Bâtiment le Président, Sierre	407 kW
Imm. Marigny B, Montana	214 kW
Imm. Casablanca, à Sion	350 kW
Imm. Arnica, Haute-Nendaz	600 kW
Eglise de Chalais	233 kW
Résidence Etang Grenon, Montana	350 kW

9 nouveaux postes de détente ont été construits et mis en service sur le réseau entre Sion, Sierre, Crans-Montana, Nendaz et Ardon.

V. FINANCES

Le résultat d'exploitation, avant amortissements se monte à 2'697'889.66 francs (Fr. 3'059'835.58 en 2006), en diminution de 361'945.92 francs par rapport à 2006. Le bénéfice net de l'exercice se monte à 57'904.19 francs; un montant de Fr. 84'817.99 est à disposition de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration propose l'attribution d'un dividende de 4 %.

Avec un total de 42.8 millions de francs, les charges diminuent de 1'373'130.44 francs par rapport à 2006. Quant aux produits, ils atteignent 42.9 millions de francs, en diminution de 1'375'916.42 francs, soit 3.1 %. Ces diminutions proviennent de la variation de la consommation, du prix du gaz naturel et de l'attribution d'un montant de Fr. 1'500'000.00 au fonds de fluctuation des prix.

Les investissements nets se sont élevés à 2'824'587.47 francs (Fr. 4'575'044.41 en 2006). La marge d'autofinancement couvre le 42.4 % des investissements et laisse apparaître une insuffisance de financement de 1.6 million de francs . La dette consolidée a diminué de 1 million de francs.

Le total du bilan au 31.12.2007 atteint 18'035'627.53 francs contre 24'665'189.23 francs en 2006.

Avant virement de l'attribution 2007, la réserve générale se monte à 865'767.37 francs.

VI. GAZODUC SA

Sogaval SA est actionnaire de Gazoduc SA, société chargée de l'approvisionnement du gaz naturel en Valais. Elle détient le 24,7 % du capital-actions s'élevant à Fr. 1'125'000.--.

Durant l'exercice 2007, les actionnaires-preneurs de Gazoduc SA ont consommé 825 mio de kWh. La consommation totale de gaz sur le territoire du canton du Valais s'est élevée à 2'394 mio de kWh, soit le 25,3 % de la consommation de Gaznat SA et le 7 % de la consommation suisse.

**BILAN
ACTIF**

ACTIF	Bilan initial au 1.01.2007	Variation + / -	Bilan de clôture au 31.12.2007
	Fr.	Fr.	Fr.
ACTIFS CIRCULANTS			
<i>Trésorerie</i>			
Chèque postal	2'737'808.89	-1'811'548.63	926'260.26
Banques	38'007.60	4'535.75	42'543.35
	2'775'816.49	-1'807'012.88	968'803.61
<i>Réalisables</i>			
Créances clients	7'596'639.47	-4'866'601.41	2'730'038.06
Autres créances	657'816.27	-181'549.41	476'266.86
Actifs de régularisation		4'000	4'000
	8'254'455.74	-5'044'150.82	3'210'304.92
<i>Engagées dans l'exploitation</i>			
Matériel en stock		37'000	37'000
		37'000	37'000
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS	11'030'272.23	-6'814'163.70	4'216'108.53
ACTIFS IMMOBILISES			
<i>Immobilisations financières</i>			
Actions Gazoduc SA	278'000.00		278'000.00
Parts sociales ASIG	10'000.00		10'000.00
	288'000.00		288'000.00
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Réseaux communaux	12'965'007.00	126'802.00	13'091'809.00
Installations diverses	381'910.00	57'800.00	439'710.00
	13'346'917.00	184'602.00	13'531'519.00
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	13'634'917.00	184'602.00	13'819'519.00
TOTAL DE L'ACTIF	24'665'189.23	-6'629'561.70	18'035'627.53

**BILAN
PASSIF**

P A S S I F	Bilan initial au 01.01.2007	Variation + / -	Bilan de clôture au 31.12.2007
	Fr.	Fr.	Fr.
CAPITAUX ETRANGERS			
<i>Dettes à court et moyen terme</i>			
Fournisseurs	13'048'352.36	-3'598'992.19	9'449'360.17
Créanciers divers	4'000.00		4'000.00
Passifs de régularisation	581'923.70	-540'473.70	41'450.00
	13'634'276.06	-4'139'465.89	9'494'810.17
<i>Dettes à long terme</i>			
Emprunts bancaires	2'900'000.00	-1'000'000.00	1'900'000.00
Sociétés d'assurances et divers			
	2'900'000.00	-1'000'000.00	1'900'000.00
<i>Provisions</i>			
Provision pour débiteurs douteux	200'000.00		200'000.00
Provision pour grosses réparations	665'000.00		665'000.00
	865'000.00		865'000.00
TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS	17'399'276.06	-5'139'465.89	12'259'810.17
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	1'200'000.00		1'200'000.00
Réserve générale	862'732.87	3'034.50	865'767.37
Fonds de renouvellement	1'415'000.00		1'415'000.00
Fonds de fluctuation des prix	3'710'232.00	-1'500'000.00	2'210'232.00
Bénéfice reporté	17'258.13	9'655.67	26'913.80
Bénéfice de l'exercice	60'690.17	-2'785.98	57'904.19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7'265'913.17	-1'490'095.81	5'775'817.36
TOTAL DU PASSIF	24'665'189.23	-6'629'561.70	18'035'627.53

**COMPTE
DE PROFITS
ET PERTES**

Comptes 2006		Comptes 2007
	Fr.	Fr.
PRODUITS		
30'179'751.86	Ventes de gaz, Sion	27'840'300.04
13'763'590.90	Ventes de gaz, Sierre	13'225'308.22
21'480.52	Produits financiers	25'449.03
265'553.21	Autres recettes	263'402.78
	Fonds fluctuation des prix	1'500'000.00
44'230'376.49		42'854'460.07
CHARGES		
34'634'328.49	Achat de gaz naturel	35'717'820.93
2'495'946.89	Frais d'exploitation	2'836'613.83
751'979.65	Frais d'administration	764'451.70
540'501.95	Marché clients	642'558.35
2'999'145.41	Amortissements	2'639'985.47
162'218.48	Charges financières	85'693.30
635'565.45	Charges fiscales	109'432.30
1'950'000.00	Fonds fluctuation des prix	
44'169'686.32		42'796'555.88
RESULTAT ANNUEL		
44'169'686.32	Total des charges	42'796'555.88
44'230'376.49	Total des produits	42'854'460.07
60'690.17	Résultat d'exploitation	57'904.19

TABLEAU		2 0 0 6		2 0 0 7	
DE		Fr.		Fr.	
FINANCEMENT	ACTIVITES D'EXPLOITATION				
	Bénéfice net de l'exercice	Fr.	60'690.17	Fr.	57'904.19
	<i>Produits et charges non monétaires</i>				
	Amortissements des immobilisations	Fr.	2'999'145.41	Fr.	2'639'985.47
	Fonds de fluctuation des prix	Fr.	1'950'000.00	Fr.	-1'500'000.00
	Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (capacité d'autofinancement)	Fr.	5'009'835.58	Fr.	1'197'889.66
	Variation des actifs d'exploitation	Fr.	-529'536.89	Fr.	5'007'150.82
	Variation des passifs d'exploitation	Fr.	4'295'135.66	Fr.	-4'139'465.89
	ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
	<i>Acquisition nette d'immobilisations</i>				
	Réseaux communaux	Fr.	-4'506'796.06	Fr.	-1'641'997.05
	Installations diverses	Fr.	-68'248.35	Fr.	-1'182'590.42
	Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	Fr.	-4'575'044.41	Fr.	-2'824'587.47
	ACTIVITES DE FINANCEMENT				
	Remboursement des emprunts	Fr.	-1'475'000.00	Fr.	-1'000'000.00
	Paiement des dividendes	Fr.	-48'000.00	Fr.	-48'000.00
	Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	Fr.	-1'523'000.00	Fr.	-1'048'000.00
	VARIATION DE TRESORERIE				
	Variation nette de la trésorerie	Fr.	2'677'389.94	Fr.	-1'807'012.88
	Trésorerie au début de l'exercice	Fr.	98'426.55	Fr.	2'775'816.49
	Trésorerie à la fin de l'exercice	Fr.	2'775'816.49	Fr.	968'803.61

**ANNEXE AU
31 DECEMBRE 2007**

2006

2007

Fr.

Fr.

VALEUR D'ASSURANCE

Valeur d'assurance incendie d'une partie
des immobilisations corporelles

4'402'190

4'410'617

PARTICIPATION

Gazoduc SA
But : distribution de gaz naturel

Capital-actions

1'125'000

1'125'000

Pourcentage de participation

24.7%

24.7%

Il n'existe pas d'autres éléments devant être attestés en vue de l'article 663b
du Code des obligations.

PROPOSITIONS

Sur la base de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer :

1. d'approuver le présent rapport de gestion, le compte de profits et pertes de l'exercice 2007 et le bilan au 31 décembre 2007 ;
2. de donner décharge aux Organes administratifs pour leur gestion ;
3. d'utiliser le solde actif de Fr. 84'817,99 figurant au bilan comme suit :

Bénéfice de l'exercice	57'904.19
+ Bénéfice reporté de l'année précédente	<u>26'913.80</u>
	84'817.99
- Dotation à la réserve générale 5 %	<u>2'895.20</u>
	81'922.79
- Dividende de 4 % du capital-actions	<u>48'000.00</u>
Solde reporté à nouveau	<u><u>33'922.79</u></u>

Au nom du Conseil d'administration

Grégoire DAYER
Président

Raphaël MORISOD
Administrateur-délégué

Sion, le 7 avril 2008

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.

Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci, en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un bénéfice net de Fr. 57'904.19.

En vous remerciant de la confiance témoignée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Actionnaires, l'expression de nos sentiments distingués.

FIDUCIAIRE ACTIS SA


Serge Actis


Michel Pouly

Sion, le 17 avril 2008
MP/eb/1094

Annexes : Bilan au 31 décembre 2007
Compte de pertes et profits
Tableau de financement
Annexe aux comptes
Proposition d'utilisation du bénéfice au bilan

